

Département
de l'Isère

2026/025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICOSELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, FANJAT Pierre, METAY Cédric, FRANÇOIS Héloïse,

Date de la convocation : 15 avril 2026

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Désignation du correspondant défense

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un correspondant défense dans chaque conseil municipal,
Considérant la nécessité de désigner un élu chargé d'assurer le lien entre la commune et les autorités militaires et de relayer les informations relatives à la défense nationale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide,

- de désigner en qualité de correspondant défense de la commune de Primarette :
M. Frédéric SEMBEL, conseiller municipal.
- de préciser que cette mission consiste notamment à :
 - être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires,
 - sensibiliser les administrés aux questions de défense,
 - participer à la diffusion de l'information et des actions de mémoire.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture et aux services compétents.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 23 avril 2026

Le Maire,
Serge MERCIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.